

► CONTOURNEMENT D'ALBI

La portion de rocade actuellement en travaux n'aura pas de murs anti-bruit faute d'argent

Entre Le Lude et Le Séquestre, les 2 km de travaux auront coûté 15 millions €. Mais les caisses sont vides pour les murs anti-bruit...

Le contournement d'Albi est un projet global de 7 km budgétisé à 50 millions d'euros. Lors du lancement des opérations, la Direction Départementale de l'Équipement a obtenu 15 millions d'euros de l'Etat et de la Région. Ce montant n'a permis de concevoir les travaux de doublement que sur la portion Le Séquestre - Le Lude (échangeur de la route de Castres).

La DRE n'a pas l'argent

Depuis le 1^{er} janvier 2008, une restructuration des services de l'Etat a été opérée et la rocade d'Albi est dorénavant gérée par la DRE (Direction Régionale de l'Équipement). Contacté, Julien Evellin, responsable d'opérations au Service de maîtrise d'ouvrage de la DRE, confirme « le trou de financement. A l'heure actuelle, sur le projet global, nous n'avons pu commencer les travaux que sur 2 km car nous n'avons obtenu que 15 millions sur les 50. Mais cette somme ne permet pas la construction de murs anti-bruit. Le projet est prêt. Dès que nous aurons le financement, nous pourrions lancer les appels d'offres auprès des entreprises



Les riverains seront directement exposés au bruit.

compétentes. La fin des travaux de doublement de cette portion de rocade est envisagée pour fin 2008, début 2009. Les infrastructures techniques sont prévues pour accueillir ces murs. Mais il paraît peu probable que l'argent soit débloqué avant 2010 ».

La région pas sollicitée

La région Midi-Pyrénées est cofinancier de ce projet. « La région a participé au doublement de cette portion de rocade à hauteur de 27,5 % soit 4,125 mil-

lions d'euros. Ce financement, prévu dans le cadre du contrat de plan 2000-2006, concerne les travaux et les infrastructures dont les murs anti-bruit. L'Etat est maître d'œuvre et gère le calendrier et le financement. La Région, à l'heure actuelle, n'a pas eu d'autre sollicitation. Et du fait de la réorganisation des services, nous ne savons toujours pas comment l'Etat va gérer les travaux routiers » précise Laurianne Perrier de la communication de la Région.

Ce que dit la loi

Selon la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, l'article L 571-9 du code de l'environnement impose la prise en compte du bruit dans tout projet neuf d'infrastructure routière ou ferroviaire, et lors de la transformation significative d'une voie existante (augmentation du niveau sonore de plus de 2 décibels après transformation).

Les maîtres d'ouvrages d'infrastructures sont tenus de mettre en place des protections (écrans antibruit voire traitements de façade) afin de respecter les seuils de niveaux de bruit fixés réglementairement (ndlr: 65 décibels le jour et 60 décibels la nuit).

Il va falloir attendre la mise en place du Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires pour savoir qui devra payer la facture totale. « Avec cette nouvelle structure, nous allons voir le problème routier différemment donc le financement sera vu aussi différemment » souligne Julien Evellin.

Delphine Roland

Réaction de Jean Scheffer

Selon le cardiologue Jean Scheffer, « Nos élus nous avaient promis monts et merveilles avant les législatives et les municipales. Depuis, grand silence ! Pas le moindre écho concernant le grand contournement d'Albi, la définition du fuseau, et le gel des terrains. Puis, consternation : nous venons d'apprendre que le doublement ne serait pas accompagné de la construction de murs anti-bruit. Il semble important d'informer les Albigeois sur les conséquences sanitaires de telles décisions ; en effet, tout comme les particules et l'ozone, le bruit tue. Il est la cause d'une augmentation du nombre d'hypertendus, d'infarctus du myocarde, d'accidents vasculaires cérébraux, de dépressions ; il est source de fatigue, elle-même à l'origine d'accidents du travail et de la circulation. Sur notre rocade, le



D^r Jean Scheffer.

niveau de bruit du côté du Lude, dépasse déjà en heure creuse de week-end 70 décibels (dB). Les études internationales ont bien démontré qu'une augmentation de seulement 5 dB, accroît le risque d'hypertension artérielle de 14 à 24 %, elle-même cause d'infarctus du myocarde et d'accident vasculaire cérébral (Envir Health Perspective 2002) ; il n'y a pas de seuil en dessous duquel il n'y aurait pas de conséquence. Le passage de 60 à 70 dB en journée, augmente le risque d'infarctus de 30 % et de 80 % chez les hommes exposés pendant 10 ans (Epidemiology 2005). Pendant le sommeil, on observe des modifications sur l'électro-encéphalogramme dès le niveau modeste de 40 dB ; la nuit, entre 22 h et 6 h, un bruit supérieur à 65 dB augmente le risque cardiovasculaire de près de 20 %. La France est en retard concernant la mise en place des cartes de bruit demandée par une directive européenne ; on pourra y ajouter la rocade Albi ! » ●